

ABONNEMENTS	
LOT et Départ. limitr.	
6 mois	1 an
34 fr.	62 fr.
Autres départements	
6 mois	1 an
36 fr.	66 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50^c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT (1868-1942)
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	3 fr. »
RECLAMES	3 ^e page 4 fr. »
	2 ^e page 6 fr. »

50^c.

L'ennemi de l'intérieur

Il faut donc se rendre à cette évidence que la nation est menacée de l'intérieur. Comme le corps humain, notre pays porte en lui des éléments qui travaillent à la destruction de l'organisme social. Leur virulence s'est manifestée ces jours derniers de telle manière que la nécessité d'une vigoureuse action de défense vitale s'impose à ceux qui ont la charge et la responsabilité de la chose publique. La bonne santé morale et mentale du public ne sera vraiment garantie qu'après la complète élimination de ces agents empoisonneurs !

Les attentats terroristes commis à Paris tuant et blessant des gardiens de la paix ne permettent plus le moindre doute sur l'existence d'une entreprise bien montée contre la sécurité nationale.

C'est un fait significatif que parmi les auteurs arrêtés de ces assassinats se trouvent dès à présent un employé des P.T.T. et un employé à la Préfecture de la Seine. Éloquente démonstration que l'infection s'est infiltrée dans le corps social jusqu'aux organes qui assurent les fonctions régulatrices de son existence. Il ne manquerait plus que de découvrir des voleurs dans la police et des meurtriers chez les gendarmes !...

Quant à la méthode employée pour mener l'agression contre le magasin de ravitaillement et malgré le public qui y affluait, elle révèle un entraînement de premier ordre chez les exécutants auxquels il a fallu, pour s'instruire et se perfectionner dans leur art dangereux, une organisation capable de former d'aussi excellents praticiens du crime : leçons théoriques et enseignement pratique. Ce sont des maîtres consommés qui ont combiné cette opération, monté les phases successives de cet attentat, véritable chef-d'œuvre de tactique meurtrière, où se développent successivement la surprise dans l'assaut, l'offensive brusquée, l'exploitation du désordre ainsi provoqué. Puis, pendant le désarroi initial des assaillis, la retraite rapide et en bon ordre des assaillants, retraite protégée par des équipes volantes placées d'avance aux bons endroits pour assurer l'heureuse fuite des groupes d'attaque.

Non ! Cela ne s'improvise pas ! Cela n'a rien de commun avec l'acte spontané de quelques détraqués du cerveau. Cela ne peut résulter que d'un plan bien médité, souvent répété jusqu'à parfaite exécution et dont tous les mouvements ont été réglés et minutés. Cela implique nécessairement l'existence d'une entreprise abondamment pourvue d'hommes et de ressources.

Qui peuvent être ces hommes et d'où peuvent provenir ces ressources ? Pour répondre à ces questions sans crainte de se tromper, il n'est que de se demander, suivant le précepte judiciaire, à qui peuvent profiter ces crimes ? Qui donc peut avoir intérêt à créer du désordre, à exploiter dans un but politique l'impopularité de la foule, à susciter des difficultés à l'œuvre du gouvernement national ?

Le complot est, si l'on peut dire, à ciel ouvert. Les exécutants se dissimulent de leur mieux. C'est sûr. Mais les inspirateurs, hors d'atteinte, se révèlent dans les abominables prêches qui répandent chaque jour les ondes venues de Londres et parfois de Moscou. C'est de là que partent les excitations criminelles dont les stipendiés de Staline et de Churchill se font les metteurs en œuvre en plein cœur de Paris.

Pour mieux réussir à tromper les Français, on sait sous quel camouflage de patriotisme opèrent maintenant ces ennemis de la Patrie ! Des superpatriotes ! Voilà comment se présentent aujourd'hui les communistes. Qui donc, pensent-ils, viendra nous reconnaître sous ce masque menteur ?...

Eh ! bien, nous avons confiance dans le bon sens populaire qui doit secouer l'ardente et incessante vigilance des pouvoirs publics. Que ceux-ci veillent et que les citoyens français se méfient ! Comme il est certain, n'est-ce pas ? que notre seule et suprême chance de salut réside dans l'union et que cette union ne peut se faire et se maintenir qu'autour du gouvernement, il est certain aussi que tout ce qui est contre le gouvernement et même à l'écart de lui travaille contre la nation.

Ce signe ne peut pas nous tromper. Quoiconque en est marqué doit être tenu pour agent de l'étranger, pour un ennemi de l'intérieur.

Emile LAPORTE.

Echos

Les noms des rues à Cahors.

Nous avons déjà commenté, il y a quelque temps, une délibération prise par la Société des Etudes du Lot touchant le nom des rues à Cahors. Il est certain, croyons-nous, d'y revenir à présent que la première énumération est tombée et que l'on peut examiner la question sans passion et avec sang froid. Nous aurons d'ailleurs à y revenir.

Dès maintenant nous pouvons dire que la délibération de la Société des Etudes du Lot nous paraît très juste et très sage. Elle ne s'inspire d'aucun esprit de parti et uniquement du souci de restituer aux appellations des rues cadouriennes le sens local et régional qu'il est si naturel de leur conserver.

Elle propose de débaptiser un certain nombre de rues et elle en donne les raisons que voici :
Les rues Blanqui, l'avenue Jean-Jaurès, la rue Emile-Zola et la rue Anatole-France, parce que ces noms leur ont été donnés dans une inspiration sectaire et — nous ajouterons — avec la volonté d'affirmer le triomphe d'une politique de parti et peut-être le plaisir secret de froisser les sentiments d'une partie de nos concitoyens.

Les rues du Président-Wilson et la place Aristide-Briand, parce que ces noms — qui ne se justifient plus aujourd'hui — sont étrangers au pays.

La place ou la rue de l'Abreuvoir ; la place ou la rue des Carmes ; la place ou le quai Champollion ; la rue ou l'impasse de la Chantrerie ; le Cours ou la rue de la Chartreuse ; la place

Administration des tabacs

M. Bourdet, gendarme de la brigade de Labastide-Murat, est nommé vérificateur de culture et rattaché à la Direction des tabacs du Lot.

Loterie Nationale

Le prochain tirage de la Loterie nationale aura lieu à Milhau (Aveyron), le jeudi 18 juin à 19 h. 45.

PALAIS DES FETES

Mardi 9, mercredi 10, jeudi 11, samedi 13 juin, soirée 21 heures, Dimanche 14, matinée 15 heures, soirée 21 heures.

DERRIERE LES GRANDS MURS

Avec un bon complément. Actualités Françaises.

INFORMATIONS

Un message du maréchal Mannerheim à l'Amiral de la Flotte Darlan

En réponse au message qu'il lui avait adressé à l'occasion de son sixième anniversaire et glorieux anniversaire, l'Amiral de la Flotte Darlan, commandant en chef des forces militaires, a reçu du maréchal Mannerheim le télégramme suivant :
« Profondément touché de vos nobles vœux, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Amiral, ma plus vive reconnaissance, ainsi que celle de mon armée qui lutte contre l'ennemi commun : le communisme.

« Baron MANNERHEIM,
« Maréchal de Finlande. »

Allocations aux agriculteurs dépossédés

Voici les grandes lignes de la loi attribuant des allocations aux agriculteurs dépossédés en totalité ou en partie de leur exploitation.
Les exploitants français de biens agricoles, dans le cas où ils ont été privés, depuis le 25 juin 1940, de la jouissance de tout ou partie de leurs exploitations par un acte d'autorité autre qu'une réquisition prévue par les lois en vigueur, recevront, pendant la durée de leur dépossession, des allocations dans les conditions fixées par la présente loi.

Les allocations sont égales, pour chaque hectare dont l'exploitant a été dépossédé, au fermage moyen fixé pour la région agricole de la situation des biens.
Si l'exploitant tenait les terres en location, il doit compte au propriétaire d'un tiers de cette allocation.

Le secrétariat général des anciens combattants sous l'autorité de M. P. Laval

Le « Journal officiel » du 7 juin 1942 qui place le secrétariat général des anciens combattants sous l'autorité du chef du gouvernement. Ce dernier pourra déléguer cette autorité à l'un des secrétaires d'Etat qui l'assistent.

Mesures de police

En exécution des instructions générales ayant pour objet de décongestionner les grands centres, la police de Montauban a dirigé sur un centre surveillé dix israélites habitant Montauban et dix-neuf résidant dans d'autres communes du département.

EN PEU DE MOTS...

— L'Indochine a fait un don de 100.000 francs à la Croix-Rouge française pour les victimes du dernier bombardement de la région parisienne.

— Un fort tremblement de terre s'est produit dans la région de Mendoza, 50 pour cent des maisons sont lézardées. On ne signale pas de victimes jusqu'à présent.

— Un exercice d'obscurcissement total a eu lieu pour la première fois samedi soir à New-York, dont les sept millions d'habitants ont été plongés pendant 20 minutes dans l'obscurité complète.

— Le sarcophage en or du roi Tout Ank Amon qui se trouvait jusqu'à présent dans les caves du Musée égyptien a été déposé par mesure de précaution dans les sous-sols de la Banque nationale.

— Le gros lot de 6 millions du dernier tirage de la Loterie nationale a été gagné par 15 habitants de La Rochelle.

NOTRE RAVITAILLEMENT

Dans un temps où la pensée s'occupe de la boisson, en raison des difficultés de sa libre circulation, qui tiennent aux événements que nous vivons, les aspirations principales du public s'attachent aux questions de ravitaillement.

Le « Primum vivere » n'avait peut-être bien longtemps revêtu une signification aussi claire. Aussi bien dans la recherche quotidienne de sa pitance, le Français de 1942 n'a guère le loisir de philosopher.

An cas où il ne s'en serait pas aperçu, il conviendrait de lui signaler, pour tant les améliorations notables qui sont apportées à son régime alimentaire restreint.

La lecture du tableau mensuel des rations pour juin est, en effet, rassurant, après les lourdes inquiétudes que faisait peser une soudure difficile.

Certains catégories de consommateurs perçoivent des rations supplémentaires de sucre, les ouvriers agricoles sont d'ores et déjà assurés de recevoir des suppléments de vin, du loisir de philosopher.

Enfin la libre circulation des pommes de terre par colis familiaux de 50 kg. palliera, pour quelques-uns, les insuffisances du ravitaillement normal.

Certes, ces diverses améliorations ne sont pas l'abondance, mais dans la période difficile que nous traversons, mieux vaut encore les enregistrer.

Et le fait que la ration de pain ait pu être maintenue à son niveau antérieur doit être considéré comme un véritable gain, par rapport aux restrictions nouvelles dont nous étions menacés.

Certains catégories de consommateurs perçoivent des rations supplémentaires de sucre, les ouvriers agricoles sont d'ores et déjà assurés de recevoir des suppléments de vin, du loisir de philosopher.

An cas où il ne s'en serait pas aperçu, il conviendrait de lui signaler, pour tant les améliorations notables qui sont apportées à son régime alimentaire restreint.

La lecture du tableau mensuel des rations pour juin est, en effet, rassurant, après les lourdes inquiétudes que faisait peser une soudure difficile.

Certes, ces diverses améliorations ne sont pas l'abondance, mais dans la période difficile que nous traversons, mieux vaut encore les enregistrer.

Bois à brûler

Ce que devront faire pour avoir ceux qui y ont droit

Un arrêté préfectoral précise les modalités et les conditions à remplir pour avoir du bois à brûler. En voici les dispositions principales.

« A dater du 1^{er} juin 1942, toute livraison de bois aux foyers domestiques dans les villes de Cahors, Figac, Gourdon, Souillac, St-Céré, Gramat ne pourra s'effectuer que contre remise aux détaillants des coupons de la carte de bois que les consommateurs peuvent dès maintenant retirer dans les mairies des communes intéressées.

« Pour le mois de juin les livraisons s'effectueront contre remise des tickets n° 1 qui prendra différentes valeurs suivant la raison de l'attribution.

« Le ticket n° 1 de couleur rouge (cuisson des aliments pour les foyers sans gaz) vaudra un quart de stère.
« Le ticket n° 1 de couleur jaune (enfants de moins d'un an) vaudra un demi-stère.

« Les tickets n° 1 de couleur blanche et bleue ont provisionnellement des valeurs égales à celles des tickets n° 1 de couleur rouge et jaune.
« Par dérogation à ces dispositions les consommateurs ne bénéficiant pas du gaz pourront être autorisés à s'approvisionner directement à la propriété pour une période portant sur plusieurs mois. Cet approvisionnement ne pourra s'effectuer que chez les propriétaires de surfaces boisées de moins de 10 hectares.

« Les intéressés devront faire parvenir à la Préfecture une demande accompagnée : 1^o de leur carte de bois ; 2^o d'un extrait du plan cadastral de la surface boisée de la propriété où ils désirent s'approvisionner.
« L'autorisation de transport leur sera délivrée par le comptoir des produits forestiers, sur présentation du bon d'attribution accordé par la Préfecture. »

A propos des bouteilles vides

Certains fournisseurs subordonnent la vente de produits livrés en bouteilles à la remise préalable d'un nombre de verres vides supérieur à celui des emballages livrés pleins.
Le public et les commerçants sont invités à faire échec à cette pratique, illégale qui paralyse les transactions et place certains clients dans l'impossibilité de procéder à leurs achats normaux.

La loi du 21 octobre 1940 a prévu des sanctions contre les infractions de cette nature qui pourront utilement être signalées au Service départemental de contrôle économique, 12, quai Ségur-d'Aguessac à Cahors.

Conseil municipal dissous

Le conseil municipal de la commune de Peyrilles est dissous. Il est institué dans cette commune une délégation spéciale ainsi composée : président, M. Louis Fournier ; membres, MM. Vieillecazes (R.), François Francou, Léopold Desplas.

ATTENTION A LA QUALITE !..

La Préfecture du Lot communique : L'attention des producteurs des fruits et des légumes ainsi que des commerçants intéressés est tout spécialement appelée sur le fait que les prix à la production qui sont fixés par les arrêtés préfectoraux sont des prix maxima qui ne doivent être atteints que pour des marchandises de qualité saine, loyale et marchande. Tout abusivement de qualité doit obligatoirement entraîner une diminution du prix de vente.

M. le Préfet voulant à tout prix assurer le ravitaillement normal de la population à des prix raisonnables correspondant à la qualité des produits qui lui sont offerts, n'autorisera désormais l'expédition des fruits et légumes hors du département du Lot que lorsque les conditions de vente sur les marchés, ci-dessus rappelés, seront satisfaisantes et que les apports seront réguliers et suffisants.

PRIX DE LA VIANDE

Par arrêté préfectoral le prix de vente au détail de la viande d'agneau de montagne est ainsi fixé dans les agglomérations soumises aux droits d'octroi. Prix au kg. :
Agneau extra. — Gigot entier, 42 fr. 50 ; tranche, 47 fr. 50 ; Selle (côtes de filet et côtes fines), 45 fr. 50 ; côte découverte, 36 fr. ; épaule, 32 fr. 50 ; poitrine et collet, 19 fr. 60 ; rognon, l'un, 3 fr. 50.

Agneau de première qualité. — Gigot entier, 42 fr. ; tranche, 47 fr. ; selle (côtes de filet et côtes fines), 45 fr. 20 ; côte découverte, 35 fr. 50 ; épaule, 32 fr. 50 ; poitrine et collet, 19 fr. 50 ; rognon, l'un, 3 fr. 50.

Moutons et brebis deuxième qualité. — Gigot entier, 38 fr. 50 ; tranche, 43 fr. 50 ; selle (côtes de filet et côtes fines), 41 fr. ; côte découverte, 32 fr. 50 ; épaule, 29 fr. 50 ; poitrine et collet, 17 fr. 60 ; rognon, l'un, 3 fr. 50.

Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Société anonyme régionale des fermiers amis-sionnaires et pêcheurs à la ligne du Lot. »

But : Affichage de lots de pêche sur le territoire de la région, concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières, encourager la surveillance, assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau.

Siège social : Château du Fossat, à Sotrac (Lot).

CHRONIQUE DU LOT

La Corporation Paysanne

LA CONSTITUTION de l'Union régionale paysanne du Lot

Une grande journée agricole s'est déroulée samedi à Cahors au cours de laquelle les syndicats communaux de l'Agriculture du Lot ont désigné les délégués de l'Union régionale et approuvé les statuts de la Corporation paysanne du Lot.

M. Leroy-Ladurie, ministre de l'Agriculture, devait présider en personne cette importante cérémonie. Retenu plus qu'il ne l'avait prévu à Limoges pour un cérémonial semblable, il s'excusa au dernier moment par un télégramme de M. Miquel donna lecture et où, après avoir exprimé ses sincères regrets, il adresse ses encouragements et sa confiance aux paysans du Lot.

L'Assemblée constitutionnelle de la Corporation paysanne dans le Lot s'est tenue au théâtre de Cahors dans un ordre et avec un sentiment de confraternité particulièrement élevés. Cette réunion fut présidée par cette assemblée et ces réunions ont été balayées d'autrefois où se débauchaient de balivernes sonores et vides et d'où ne sortaient que du bruit et de la dissonance civile. Ici, c'est du sérieux qui s'exprime, c'est du travail constructif qui se fait. Les orateurs savent de quoi ils parlent et les auditeurs connaissent les sujets dont on leur parle.

On est entre gens compétents qui discutent de choses sur lesquelles ils sont à même d'avoir une opinion autorisée. La salle est comble et parfaitement ordonnée. En bas, au parterre, sont groupés les 350 syndicats communaux délégués par les paysans et dont chaque commune est représentée par un délégué. Les syndicats régionaux qui ont été choisis par les paysans. Ces syndicats vont être élus à l'heure des 28 membres sur lesquels le ministre choisira les 15 représentants qui formeront le Conseil de l'Union régionale paysanne du Lot. Ils diront en même temps le Syndic Régional qui en sera le président ainsi que les syndicats adjoints qui représenteront les diverses régions agricoles du département.

Sur la scène autour de MM. Miquel et Garrade qui ont collaboré d'une manière si utile à cette organisation corporative et à la préparation de cette grande journée paysanne, se trouvaient les nombreux personnalités du département qui touchent au monde agricole. Nous ne nous hasarderons pas à citer des noms crainte d'omissions regrettables bien qu'involontaires.

M. le ministre de l'Agriculture ne pouvant venir s'était fait représenter personnellement par M. de Chancerae, qui tient le rôle de commissaire du gouvernement. Venant de Cotes-du-Nord, où il a déjà organisé l'Union régionale de cet important département agricole se trouve M. de Guébriant, qui préside avec autorité la réunion de ce jour et en préface des conditions de grande solidarité paysanne qui ont été d'un bout à l'autre du territoire tous les agriculteurs de France. Notons encore la présence de M. Lagarde, membre de la Commission nationale corporative de la Dordogne et président du groupement des planteurs de tabac.

M. Loie Petit, Préfet du Lot, qu'une indisposition empêcha d'assister personnellement à la réunion s'est fait représenter par M. Dijoud, secrétaire général et par M. Gérard André, chef de Cabinet.

M. Miquel ouvre la séance par un exposé d'un très vif intérêt sur le grand travail d'organisation qui vient d'être accompli dans le département. Cette journée où l'on va construire et célébrer la constitution de l'Union régionale paysanne.

Puis il passe la présidence à M. de Guébriant. Celui-ci, très clairement, expose à l'assemblée les conditions dans lesquelles va avoir lieu l'élection des 28 délégués. Des observations sont échangées entre le président et les auditeurs après quoi il est décidé qu'à côté du Syndic régional seront désignés deux syndicats adjoints de sorte que les trois régions agricoles du Lot seront représentées, celles de Cahors, de Gourdon et de Figac.

Ceci étant bien entendu il est procédé au vote et les scrutateurs désignés recueillent les bulletins dans la salle.

Pendant que s'effectuait et se dérouillait le scrutin, M. Dijoud, secrétaire général, s'exprimait au nom du Préfet, prononce une substantielle et vibrante allocution dans laquelle il définit les rôles conjoints et complémentaires de l'Agriculture et de l'Administration qui ont à assurer la vie du pays. C'est la mission de réparation et elle n'est pas commode à remplir.

M. Gay directeur des Services Agricoles, sur la nécessité première de la confiance, assure la possibilité de résistance et qui consiste à produire le plus possible. C'est un devoir particulièrement difficile en ce moment pour l'agriculture et c'est pourquoi le devoir primordial.

Puis, au nom du gouvernement, M. de Chancerae fait un exposé de la situation générale et d'où celle-ci est dépendante. Il sait les obstacles qui s'opposent au travail des champs : le manque de main-d'œuvre, le manque de chevaux, le manque d'engrais, la difficulté de se procurer les choses pourtant nécessaires : ficelle-tensse, sulfate, soufre, etc., etc.

Il explique les efforts du gouvernement pour résoudre du mieux possible ces difficultés. Mais lui aussi se heurte dans sa tâche à des obstacles de toutes natures.

De tout cela résulte un premier mal qui se manifeste par une complication extrême de règlements par un développement fuste de la bureaucratie, par un enchevêtrement de formalités administratives, de déclarations, de passeries, etc., etc. C'est un mal que l'on devra réduire puis supprimer et chaque fois qu'on supprimera un bureau administratif on allègera la charge de l'agriculture et on facilitera le bien général.

Mais, en attendant, il faut que tous ensemble et chacun à sa place nous efforçons de bien faire notre tâche, sachant bien que le produit agricole obtenu dépend du salut du pays.

Le rôle des paysans est d'une importance capitale. La répartition des produits est certes difficile et l'on doit l'améliorer. Mais rien ne peut être réalisé sans que le producteur agricole en produisant, produise toujours, tel doit être le mot d'ordre.

Le Maréchal et le gouvernement savent qu'ils peuvent compter sur le dévouement des paysans qui ont toujours été les héroïques défenseurs du sol national et qui sauront en faire sortir tout ce qui est nécessaire à la subsistance de la vie de la population française.

L'orateur étudie à fond le problème paysan fait alors un historique de la corporation paysanne née au sein des groupements syndicaux formés avant la guerre par des militants dévoués et qui groupent tous ceux qui vivent de la terre : ouvriers, fermiers, métayers, propriétaires, etc. Ce sont des précurseurs ne sont pas oubliés. Mais la différence est totale, puisqu'aujourd'hui le gouvernement encourage ce qu'il ne faisait autrefois que tolérer et de mauvaise grâce.

Et l'orateur explique le rôle capital que la corporation paysanne est appelée à jouer dans l'Etat rénové et dans la société française de demain. C'est d'abord grâce à elle et à son action qu'on pourra établir un juste équilibre entre le prix de ce que vend le paysan et le prix de ce qu'il achète.

La belle harangue de M. de Chancerae s'achève sur un ardent appel à la solidarité nationale. La paysannerie a conscience de faire partie de la grande famille française qui risquerait d'être plongée dans la misère si une solidarité nationale n'est pas venue unir entre eux tous ses membres, citoyens et ruraux. Et l'orateur conclut sur une exhortation à l'union de tous les Français autour du Maréchal, fils de paysans, et grâce auquel nous revenons aux conditions normales en reprenant contact avec la terre natale qui, une fois encore, sauvera le pays.

L'Assemblée qui a suivi cet exposé avec une attention qui ne s'est pas démentie au seul instant applaudit longuement et acclame le nom du Maréchal.

Le scrutin est dénouillé et les résultats sont proclamés.
M. Garrade est élu syndic régional par 227 voix. M. Miquel en a obtenu 83. En conséquence, M. Miquel sera syndic adjoint.
M. de Guébriant met en belle lumière le dévouement de MM. Miquel et Garrade qui loin d'être concurrents sont associés à la même œuvre de solidarité paysanne.
M. Lanelle, de Terrou, est désigné syndic adjoint pour la région de Figac et M. Héral, de Gramat, pour celle de Gourdon.
Après la réunion, un déjeuner qui était presque un dîner puisqu'il commençait vers 15 heures, a réuni à l'hôtel des Ambassadeurs les délégués, les syndicats et les personnalités agricoles et administratives qui assistaient à la séance du matin.
Au dessert des toasts chaleureux portés au Maréchal furent vigoureusement applaudis par toute l'assistance qu'on venait d'assister à une grande journée heureuse autant pour la paysannerie du Lot que pour le bien général du pays.

A la fin de la réunion du théâtre une adresse d'attachement et de confiance au Maréchal et au président Laval fut acclamée avec enthousiasme.

IL FAUT DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

Nous connaissons tous hélas ! la situation tragique de l'agriculture qui manque de bras. En effet : 800.000 paysans sont en ce moment prisonniers, qui ne pourront cette année encore participer aux travaux des champs.

Pourtant si nous voulons manger, il faut que les fenaisons, les moissons, les battages, les vendanges se fassent normalement.

C'est pourquoi il est nécessaire, indispensable que les paysans d'abord pensent à cette situation, et fassent connaître dès à présent à la Mission de Restauration paysanne, 32, rue Wilson à Cahors, leurs besoins en main-d'œuvre, en précisant à quelle date cette main-d'œuvre leur fera besoin et quelle sera la durée des travaux.

Mais d'autre part afin de satisfaire aux besoins des paysans, il faut des volontaires.

Selon les récentes dispositions prises par le gouvernement pour la fourniture de main-d'œuvre aux exploitations agricoles, de gros avantages seront consentis aux citoyens des villes qui s'engageront à aller travailler aux champs pendant la période des vacances ou pendant leur congé payé.

Parmi ces avantages, il y a le logement et la nourriture, un salaire, qui cumulé avec le salaire de leur congé payé, le transport gratuit à l'aller et au retour, et enfin des avantages en nature. Les engagements qui sont conclus par la Mission de Restauration paysanne, 32, rue Wilson à Cahors, évitent la réquisition toujours possible. Mais il est à remarquer que dans ce cas les requêtes sont plus droites aux avantages que nous venons d'énumérer et qui sont réservés aux seuls engagés.

Ci-dessus, la campagne vous fait vivre, elle manque de bras, prêtez-lui les vôtres.

CONTRE LE DORYPHORE

Les sorties de doryphore (insectes), ont été massives ces dernières semaines. De nombreuses pontes ont pu être évacuées en-dessous des feuilles de pommes de terre. Actuellement on trouve les larves en grande quantité. Celles-ci sont très voraces, s'attaquent au feuillage et sont susceptibles de compromettre la récolte. Aussi la lutte générale est urgente.

Le ramassage des insectes, des pontes, des larves est obligatoire. Il doit être fait au moins une fois par semaine dans les champs jusqu'au 15 juillet, dans les jardins jusqu'à l'arrachage des pommes de terre.

C'est à des équipes d'agriculteurs, de propriétaires ou d'exploitants de jardins, d'écoliers, organisées par le maire de chaque commune et les syndicats de défense des cultures, contre les ennemis des cultures, qu'il appartient de procéder au ramassage du doryphore.

MM. les maires et les syndicats de défense sont responsables de l'organisation locale de la lutte contre le doryphore.

L'arrêté ministériel du 30 janvier 1942 prévoit des sanctions pour réprimer les défaillances.

LES MATIÈRES GRASSES POUR JUIN

De la direction du Ravitaillement : En raison du retard dans l'arrivée des ordres concernant l'allocation des rations de matières grasses, les épiciers et consommateurs ne pourront être prévenus en temps utile par la voie habituelle.

Les rations de matières grasses allouées aux consommateurs du Lot sont les suivantes :
1^o Consommateurs ordinaires : 100 gr. d'huile, 4 tickets de 25 gr. ; 200 gr. de beurre, 3 tickets de 50 gr. plus ticket GH, qui a une valeur de 50 gr. ; 130 gr. de margarine, 5 tickets de margarine ou

